CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CD64

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U15M

Sommaire :

ARTICLE 1 : EQUIPES 1
ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH 1
ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION 1
ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE 1
ARTICLE 5 : PHASES FINALES 2
ARTICLE 6 : POINT PARTICULIER 2

ARTICLE 1 : EQUIPES

a) Equipes :

Equipes provenant des brassages départementaux

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 15h00 par défaut

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueuses : 10 maximum

b) Types de licences autorisées (nombre maximum)

- Licences 0C : 10 maximum.
- Licences 1C, 2C, 0CT : 5 maximum.

Les licences 1C, 2C et 0CT ne sont pas cumulatives, mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille e-marque ne doit, en tout état de cause dépasser le nombre de cinq.

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Phase de brassage 2 :

Brassage D1 :

16 équipes réparties en 3 poules en matchs aller.

Les 3 premières équipes de chaque poule + la meilleure 4ème du classement inter-poules joueront en D1. Les 6 équipes restantes joueront en D2

Brassage D2 :

12 équipes réparties en 2 poules en matchs aller.

Les deux premières équipes de chaque poule joueront en D2. Les 8 équipes restantes joueront en D3.

Phase de championnat à partir du mois de janvier :

Les équipes issues de la seconde phase de brassage ainsi que les équipes engagées en janvier sont réparties sur trois niveaux D1, D2 et D3.

Championnat D1

10 équipes réparties en 2 poules de 5.
Les 4 premières équipes de chaque poule se qualifient pour les phases finales

Championnat D2

10 équipes réparties en 2 poules de 5.
Les 4 premières équipes de chaque poule se qualifient pour les phases finales

Championnat D3

8 équipes + nouvelles équipes engagées en janvier réparties en 2 poules.
Les 2 premières équipes de chaque poule se qualifient **pour les demi-finales.**
La formule du championnat D3 pourra être modifiée en cas d'engagements supplémentaires sur la dernière phase.

ARTICLE 5 : PHASES FINALES

- **Pour les championnats D1 et D2**
 - Quart de finales chez le mieux classé uniquement pour D1 et D2
 1A/4B - 1B/4A - 2A/3B - 2B/3A
 - Demi-finales sur terrain désigné.
 - Finale sur terrain désigné
- **Pour le championnat D3**
- Demi-finales directes sur terrain désigné.
- Finale sur terrain désigné

ARTICLE 6 : POINT PARTICULIER

Suivant les résultats des brassages ainsi que des nouveaux engagements, la commission Compétitions 5x5 se réserve le droit de modifier la composition des poules des championnats finaux.